Conférence internationale du travail : les tribulations d'un délégué

Autor(en): Schwaab, Jean Christophe

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): 42 (2005)

Heft 1651

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1013582

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

Les tribulations d'un délégué

Au cœur de la rencontre organisée par le Bureau international du travail, le participant découvre les rouages d'une grande machine à négocier.

e novice plongé dans le creuset de la Conférence internationale du travail (CIT), organisée à Genève du 31 mai au 16 juin 2005, regrette d'emblée de ne pas disposer du don d'ubiquité, qui lui permettrait d'assister à toutes les séances, conférences, débats, projections de films qui ont lieu en même temps sur des sujets tous plus intéressants les uns que les autres. Son dilemme est cruel, quand un débat public sur le sujet-phare de la sous-commission au sein de laquelle il siège est organisé en même temps que l'ouverture de la séance plénière (dont le décorum mérite le détour). Et plus cruel encore lorsque la réception organisée par le président de la conférence, dont les petitsfours viendraient à point nommé après une journée de discussions intenses, tombe en même temps que la séance du soir de ladite sous-commission, séance plénière tripartite où les amendements patiemment préparés et défendus au sein de la délégation des travailleurs devront trouver grâce aux yeux représentants des employeurs et des gouvernements.

Vient ensuite la recherche des salles de réunion. Le «bulletin quotidien» de la Conférence indique certes dans quelle salle a lieu la séance convoitée. Mais le Palais des Nations est labyrinthique et il faut un certain temps pour intégrer parfaitement la logique des lieux. En outre, aucun plan de la situation des salles n'est distribué ou affiché. Il faut alors s'en remettre aux habitués,

ou suivre les flux de participants en tentant d'y reconnaître un (parmi plusieurs dizaines) des membres de la sous-commission où l'on siège. Une fois devant une salle dont on sait qu'elle abrite une réunion sur le sujet voulu, encore faut-il pouvoir y entrer. En effet, de jeunes huissiers veillent qu'aucun délégué des travailleurs n'ait accès à une réunion d'une délégation d'employeurs et qu'aucun des deux ne vienne mettre son grain de sel dans une réunion de délégations gouvernementales. Il est vrai que les pauvres ont déjà suffisamment de peine à se mettre d'accord entre elles. A l'Organisation internationale du travail (OIT), le tripartisme est la règle, mais l'on s'accorde d'abord entre pairs avant d'aller croiser le fer avec les autres partenaires

Lorsqu'il aura résolu le dilemme de son programme journalier (et découvert où a lieu la réunion sur laquelle il a jeté son dévolu), le délégué ou conseiller technique pourra s'intéresser aux autres délégations. Les pays arabes font rarement une intervention, quel que soit le sujet, sans aborder, d'une façon ou d'une autre, l'occupation de la Palestine. Le porte-parole du gouvernement chinois commence son intervention par un proverbe et la délégation des travailleurs de ce même pays, composée de syndicalistes à la botte du Parti, s'essaye au militantisme en distribuant des tracts vantant les mérites de son candidat au conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT). Et goûtent aux joies du débat démocratique postélectoral en distribuant d'autres tracts condamnant sur un ton scandalisé à la fois nonélection de leur champion et la position «aux relents de guerre froide» de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), qui a eu l'audace de ne pas le recommander au collège électoral des travailleurs. Mais aucun membre de la délégation de l'empire du Milieu n'avouera que les quelques cent millions de membres de son organisation sont bien souvent forcés d'adhérer à ce qui s'apparente plus à une émanation du Parti unique qu'à un syndicat libre.

Il n'y a pas que les délégations asiatiques à se plier à certains clichés. Au sein des délégations ukrainiennes, la cravate orange est de rigueur. Malheureusement, le ton d'apparatchik aussi. Quant aux délégations gouvernementales des pays européens, elles sont les premières à se plaindre de la longueur des débats. Mais détiennent le record

d'interventions inutiles et d'amendements ne traitant que de détails vains, parfois sur des virgules.

Entre deux événements, le magnifique parc de l'ONU, ses paons (qui, depuis qu'il y a aussi des femelles dans leurs rangs, ne renversent paraît-il plus les cyclistes), la vue sur le lac, et surtout les intéressantes discussions de couloir avec les membres des autres délégations font que l'on oublie d'aller visiter le siège du BIT, qui n'est pourtant situé qu'à quelques encablures du Palais des Nations. Mais peut-être est-ce une bonne chose pour la réputation de l'organisation? Ainsi, les délégués, qui dissertent en grande partie de l'application des normes internationales du travail et de leur amélioration, ne liront pas les affiches rappelant que l'institution n'est ellemême pas exemplaire en matière de respect des droits syndicaux de son personnel.

OIT et BIT

L'OIT a été créée par le traité de Versailles (1919), pour «promouvoir la justice sociale et notamment faire respecter les droits de l'homme dans le monde du travail ». Elle élabore des conventions (185 dont 56 ratifiées par la Suisse) et des recommandations concernant les droits des travailleurs, les conditions de travail, l'accès au monde du travail, les droits syndicaux, etc. . . , veille à leur application et condamne les Etats qui ne les respectent pas. Sa structure tripartite (travailleurs, gouvernements et employeurs sont représentés au sein de toutes ses instances) est unique parmi les organisations internationales.

Le BIT, dont le siège est à Genève, est le secrétariat permanent, le centre de recherche et la maison d'édition de l'OIT. La Conférence internationale du travail a lieu chaque année et réunit les 177 Etats membres de l'OIT.

www.ilo.org